

Réseau d'Avertissement "Gestion de l'HERBE"

PRDAR Nouvelle Aquitaine,
AE1 Agro-écologie « développer l'autonomie fourragère et
protéique » avec le soutien du Conseil Régional et de l'Europe



Sécheresse : Faut il encore semer les prairies ?

Bulletin N°22
25 septembre 2018

Les conditions particulièrement sèches de l'été posent le problème de la faisabilité des semis de prairie. La décision de semer maintenant ou de reporter au printemps est liée au type de prairie et à la zone géographique.

- **Les prairies à base de ray-grass hybride ou italien**

Le semis en sol nu est encore possible jusqu'au 1^{er} octobre en zone où l'altitude est inférieure à 500 m, au-delà de cette limite il est préférable de différer les semis au printemps.

- **Les prairies multispèces de longue durée sans luzerne**

Le semis ne peut plus s'envisager en sol nu, il reste la possibilité de semer ce type de mélange sous couvert de méteil récolté immature. La date limite de semis se situe dans la première semaine d'octobre. Au-delà de cette date, il est préférable de réaliser un semis de printemps (fin mars/avril).

- **Les prairies à base de luzerne**

Le semis doit se réaliser au printemps car il est trop tard pour envisager une implantation correcte. Ce type de prairie peut se semer sous couvert d'avoine ou d'orge de printemps, il est également possible de réaliser un sursemis fin mars début avril dans un triticales semé clair à la mi novembre

La profondeur de semis est difficile à maîtriser lorsque la terre est sèche, pour positionner les graines de prairie dans le premier centimètre, il est fortement conseillé de rouler deux fois derrière le semis.